

Convention de partenariat culturel 2018-2019

Le service éducatif présente un nouveau programme d'activités en cohérence avec la situation particulière du Musée de Morlaix. En raison du chantier de réhabilitation du site des Jacobins, l'accueil du Public se fera à la Maison à Pondalez et dans le cadre d'une programmation « Hors les Murs. Ces ateliers sont proposés et animés par Julien Thomas, médiateur culturel.

La collection, les expositions « Hors Les Murs » du musée, le patrimoine de la ville de Morlaix et les présentations à la Maison à Pondalez font l'objet de projets pédagogiques et ludiques. Pour les mettre en œuvre, nous vous proposons une convention de partenariat dont le but est de préciser nos engagements respectifs. Ce document lie pour une année scolaire les enseignants et le Musée de Morlaix.

Notre objectif aujourd'hui, est de confier au médiateur culturel en charge du service éducatif, la mission de renforcer et de développer les actions du musée et du service patrimoine dans le domaine de la pédagogie et de créer de nouvelles actions en faveur de publics nouveaux et variés.

Le service éducatif doit jouer un rôle transversal, activement fédérateur.

Le médiateur culturel, responsable du service éducatif, propose ce partenariat culturel aux établissements scolaires, spécialisés, aux centres de loisirs et de vacances et plus généralement à toutes les structures du domaine social ou culturel.

Le service éducatif Musée de Morlaix propose aux établissements partenaires :

- L'accès libre à la Maison à Pondalez, sur réservation
- La gratuité des interventions des guides, sur réservation
- Une invitation à chaque enfant pour qu'il revienne à la maison à pondalez accompagné de deux amis ou parents après chaque atelier
- Une mise à disposition d'outils pédagogiques spécifiques permettant une visite autonome et ludique expliquant les enjeux des expositions
- Des activités pédagogiques adaptées aux différents publics, en relation avec la programmation du musée
- La communication des documents de visite élaborés par le service éducatif afin que les enseignants puissent en reproduire pour chaque élève de son groupe.
- Le don à l'établissement partenaire d'un exemplaire des catalogues et des affiches édités par le musée à l'occasion des expositions
- Des rencontres personnalisées avec les responsables pour l'élaboration de projets pédagogiques nouveaux.

Dans le cadre des activités proposées par le service éducatif, les intervenants sont :

- Le médiateur culturel et les personnels responsables de l'accueil des publics dans les divers endroits visités au cours des activités pédagogiques
- L'enseignant et les accompagnateurs au choix de l'établissement.

Pendant ces activités, les élèves restent sous la responsabilité de leur établissement et doivent respecter la discipline de celui-ci. Ils sont couverts par l'assurance de l'établissement.

Pour permettre une communication claire et efficace entre le Musée de Morlaix et l'établissement partenaire, chaque directeur d'établissement devra nommer un professeur-correspondant. Le nom de cette personne devra être indiqué sur ce même document. Cette personne sera la destinataire privilégiée de la correspondance envoyée par le Musée de Morlaix. Elle sera responsable de la diffusion des informations auprès des autres membres de leur établissement.

Les réservations se font par téléphone auprès de Julien Thomas.

Afin de valider ce partenariat merci de bien vouloir nous retourner ce document dûment signé avant la première séance d'activité.

Fait le _____ à _____

Le chef d'établissement

La directrice du Musée de Morlaix

Nom et Prénom du professeur – correspondant :

Adresse et téléphone de l'établissement

TARIFS:

Etablissements et organismes morlaisiens : gratuit

Etablissements et organismes non morlaisiens :

48.50 € pour l'année scolaire 2018-2019, chèque libellé à l'ordre du Trésor Public

CONTACT:

Julien Thomas - médiateur culturel - responsable du service éducatif

Tél. : 02.98.88.07.75 Mail : j.thomas@villedemorlaix.org